

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 04 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	30 sept. 2024	
Commentaires : Une vérification du casier judiciaire doit être refait au 5 ans pour l'exploitant et personnel associés. Une personne associée n'a présentement pas une vérification du CJ valide. Cette lacune sera corrigée dès la réception du rapport.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	24(1)(d)(i)	30 sept. 2024	
Commentaires : Chaque personne associée habitant la maison, doit avoir une vérification d'un casier judiciaire à jour et valide.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>Observation: Collation, jeux libres, lavage des mains, changement couches, dîner et sieste.</p> <p>Rappel fait à l'exploitante: Les jeux extérieurs ont lieu chaque jour pendant une heure. L'exploitante ou la garderie sont tenues d'emmener les enfants dehors tout en tenant compte des conditions météorologiques</p> <p>Discussion avec l'exploitante concernant le renouvellement (documents devant être remis dans le délai demandé), nouvelle trousse de premier soin (courriel envoyé), jeu extérieur., dossier des personnes associés.</p>

original signé par
Karine Basque

Le 04 septembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Joceline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 septembre 2024

Date